

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2014

---

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2331)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par

M. Le Fur, M. Abad, M. Couve, M. Degauchy, M. Gilard, M. Hetzel, M. Lazaro, M. Le Ray,  
M. Lurton et M. Straumann

-----

### ARTICLE 3

Substituer à l'alinéa 3 les deux alinéas suivants :

« a) À la première phrase du I, les mots : « deux régions contiguës » sont remplacés par les mots : « une région, lorsqu'ils sont limitrophes, » ;

« a bis) À la fin de la même phrase, les mots : « d'une région qui lui est limitrophe » sont remplacés par les mots : « de la région concernée. » » ;

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de garder pour le déplacement d'un département entre deux régions, l'accord du département et de la région d'accueil.